

# Cas pratique n° 1

---



## Le Cadastre

Archives départementales des Hautes-Pyrénées



Juin 2015

**LE CADASTRE**  
**CAS PRATIQUE N°1 :**  
**RECHERCHER A PARTIR D'UN EXTRAIT CADASTRAL ACTUEL**

**Contexte :**

En s'appuyant sur le cadastre, un lecteur souhaite retracer l'histoire de deux parcelles sises à Arbéost, l'une se composant d'une grange et l'autre d'une terre.

Pour cela, il dispose d'une seule information, un extrait cadastral actuel situant ces deux parcelles qui portent les numéros A 200 et A 201.

**Objectif :**

Entreprendre une recherche depuis l'état des sections associé au cadastre napoléonien afin qu'il puisse suivre le fil chronologique croissant.

**Préalable :**

Avoir pris connaissance de la fiche pratique « Le Cadastre » proposée par les Archives départementales des Hautes-Pyrénées.

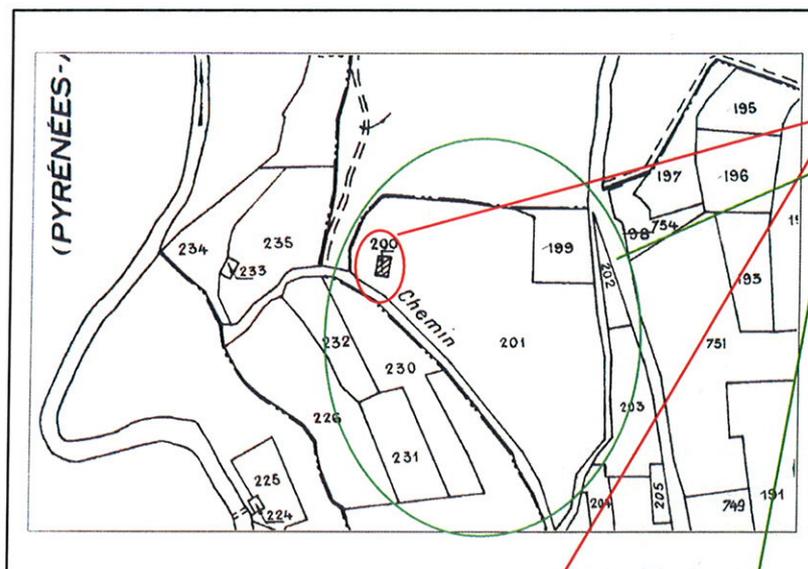
## Etapes de la recherche :

### 1. Identifier la correspondance cadastrale

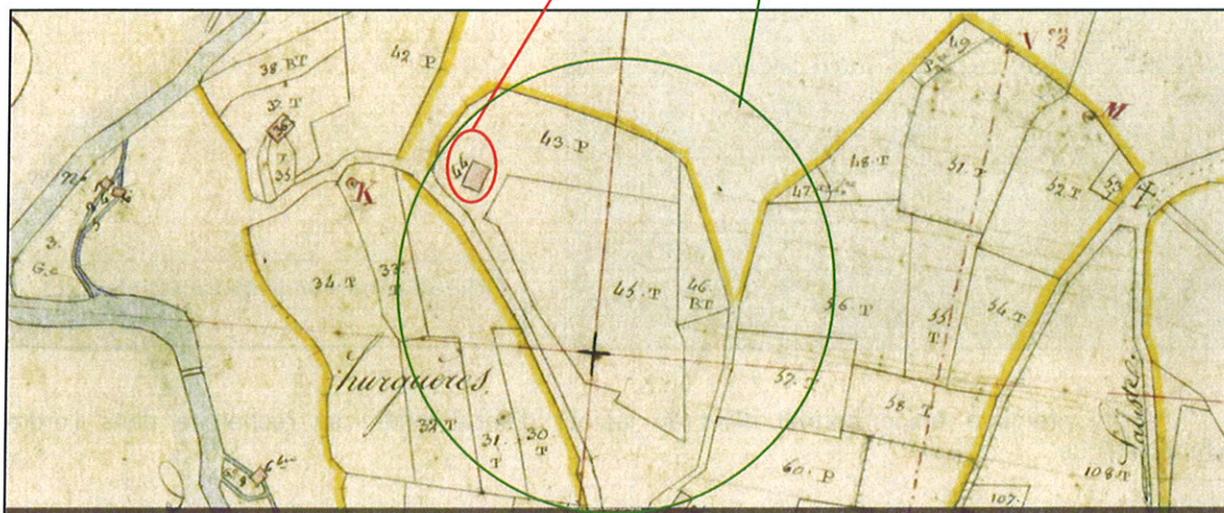
Pour lancer la recherche depuis l'état des sections de la commune d'Arbéost, il faut tout d'abord connaître les numéros des parcelles attribués au cadastre napoléonien. En effet, les numéros figurant sur un extrait cadastral actuel sont liés à la rénovation cadastrale.

Dans cette optique, le chercheur dispose de deux moyens :

- Soit comparer le plan actuel au plan napoléonien afin d'effectuer la correspondance de manière visuelle. Le cadastre napoléonien ayant été numérisé, la consultation des plans se fait sur écran, soit en salle de lecture, soit à distance à partir du site internet des Archives départementales des Hautes-Pyrénées ;



La comparaison de plans implique que le parcellaire n'ait pas connu une forte évolution et que le chercheur dispose de repère (cours d'eau, route ou chemin...). Dans ce cas, le coude formé par le cours d'eau ainsi que le chemin permettent de faciliter l'identification.



Détail de la section A du cadastre napoléonien de la commune d'Arbéost (1934)

ADHP, 3 P 22 / 2

Au regard de cette comparaison, il semble donc que la parcelle A 200 corresponde à l'ancienne parcelle A 44 et celle numérotée A 201 englobe trois parcelles anciennement cadastrée A 43, 45 et 46.

- Soit utiliser les fiches de correspondance cadastrale si elles sont disponibles. Dans le cas de cette recherche, le chercheur doit consulter les fiches bleues conservées sous la cote 1292 W 17. Comme ces fiches donnent la correspondance du numéro de la rénovation à celui du cadastre napoléonien, il n'a qu'à rechercher les deux numéros dont il dispose : la parcelle nouvellement cadastrée A 200 portait le numéro A 44, tandis que celle nouvellement cadastrée A 201 portait les numéros A 43, 45, 46 et 185 dans le cadastre napoléonien<sup>1</sup>.

Pour rappel, l'utilisation des fiches de correspondance cadastrale est ici possible dans la mesure où la section rénovée est à lettre simple (section A). Si une section a double lettre avait été créée lors de la rénovation, seule une comparaison des plans du cadastre napoléonien et de la rénovation aurait été possible.

Section A Commune ARBEOST N° 6008  
 n° 186 à 249 anc. 3007 Cad.

**TABLE DE CORRESPONDANCE.**

NOUVEAU numérotage des parcelles.	RÉFÉRENCES à l'ancien numérotage.	NOUVEAU numérotage des parcelles.	RÉFÉRENCES à l'ancien numérotage.	NOUVEAU numérotage des parcelles.	RÉFÉRENCES à l'ancien numérotage.	NOUVEAU numérotage des parcelles.	RÉFÉRENCES à l'ancien numérotage.
186	85 86	195	51	204	60 62	211	88 DP
187	85	196	51		63 DP	212	88 DP
188	59 67	197	48 49	205	60 65	213	83 84
189	68 85	198	47 56	206	60 64	214	83 DP
190	65 66 69 74	199	43 45 46 185		69 70 71	215	82
191	59 67	200	44	207	63	216	72 79
192	56 57 58 60 61 65	201	43 46 45 185	208	71		80 10 23
				209	69 70 73 74 75	217	10 22
		202	56 185		77 78 81		23 24
193	55	203	57 60 62		85 DP	218	10
194	52 53 54			210	76 85 86		20 21 22

Quand cela est possible, il est préférable de se référer aux fiches de correspondance cadastrale plutôt que de comparer deux plans. En effet, la fiche fait état d'une parcelle (A 185) qui n'avait pas été retenu lors de la comparaison des plans.

Fiche de correspondance cadastrale (s.d.)  
ADHP, 1292 W 17

Cette première étape permet donc au lecteur d'entreprendre sa recherche dans l'ordre chronologique...

<sup>1</sup> Nous centrons la recherche sur ces deux parcelles. En réalité, la parcelle A 201 regroupe les anciennes parcelles A 43, 45, 46 et 185.

## 2. Consulter l'état des sections

A compter de cette étape, le lecteur peut entreprendre une recherche cadastrale selon des modalités « classiques » en se basant tout d'abord sur l'état des sections puis en consultant les différentes matrices.

Ici, le chercheur doit donc consulter l'état des sections d'Arbéost conservé sous la cote 3 P 778 en repérant les numéros cadastraux recherchés. Par ce registre, sera identifié le nom du propriétaire de la parcelle concerné au moment de l'établissement du plan.

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES DES PROPRIÉTAIRES.	N° DU PLAN.	CARTONS OU LIEUX DITS.	NATURE DE PROPRIÉTÉS.	CONTENANCE			CLASSES.	REVENU.
				a.	p.	m.		
Soucasse Laurent à Arbéost	26	Surquière	Pré	17	60		4	3 15
Estoule Caronari Jacques Hauriou à Arbéost	27			9	60		3	2 75
"	28			20	70		4	3 75
"	29		Terre	9	30		3	2 65
"	30			11	20		3	2 55
amulé à Arbéost	31			24	10		3	3 20
à Arbéost	32			13	60		3	2 90
à Arbéost	33			11	90		3	2 85
Bruille Jean Barraquière à Arbéost	34			56	50		3	7 50
Tablanque Pierre Carrière à Arbéost	35		Jardin	1	85		2	1 75
"	36		Maison et cour				5	10 00
"	37		terraprovision	1	45		1	1 00
"	38		Terre	10	60		3	2 80
"	39		bois taillé	7	30		2	1 60
à Arbéost	40		Grève	1	45		1	1 00
Tablanque Pierre Carrière à Arbéost	41		bois taillé	7	80		2	1 70
"	42		Terre	12	00		3	4 00
"	43	Lacaze	Pré	26	80		3	7 75
Moulié Jean à Arbéost	44			55	00		2-3	10 35
"	45		Grange	7	00		1	1 30
"	46		Terre	45	90		2-3	15 80
"	47		bois taillé	6	70		1	1 50
Commaru d'Arbéost	48		arboisière	1	75		3	10 00
Palu Antoine à Arbéost	49		Terre	9	84		3	2 30
"	50		bois taillé	2	40		1	1 05
Soucasse Laurent à Arbéost	51		Terre	37	50		3	7 90
Bruille Jean fils à Arbéost	52			22	50		3	6 50
"	53		Jardin	2	10		2	1 05

Le chercheur repère dans un premier temps, les numéros de parcelles concernés. Ceux-ci sont classés par sections puis par ordre numérique.

Une fois les parcelles repérées, le chercheur peut identifier le propriétaire

Extrait de l'état des sections d'Arbéost (1834)  
ADHP, 3 P 778

Selon l'état des sections, les parcelles A 43, 44, 44 et 46 appartiennent tous au même propriétaire, Jean Moulié. Il faut donc maintenant se reporter au compte de ce dernier sur la première matrice disponible.

L'état des sections renseigne également sur la nature des parcelles : on recense ainsi une grange (A 44), un pré (A 43), une terre (A 45) et un bois et tailles (A 46).

La procédure de recherche est la même pour la parcelle A 185. Compte tenu de la répétition de cette recherche, nous nous attacherons à suivre l'évolution des parcelles appartenant à Jean Moulié.



La consultation de la table permet donc de savoir que le compte de Jean Moulié est consultable au folio 170 de la matrice.

**FOLIO 170**

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la MUTATION.		INDICATION du n° du plan. DES CANTONS ou lieux dits. DE LA NATURE de la propriété.	CONTENANCE IMPOSABLE.		CLASSE.	REVENU		RENVOI DES MUTATIONS. Folio Porté au folio
	Entrée.	Sortie.		PAR PARCELLE.	TOTALE.		par PARCELLE.	TOTAL.	
Moulié Jean à Arbost		1886	418	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	419	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	420	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	421	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	422	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	423	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	424	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	425	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	426	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	427	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	428	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	429	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	430	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	431	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	432	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	433	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	434	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	435	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	436	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	437	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	438	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	439	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	440	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	441	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	442	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	443	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	444	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	445	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	446	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	447	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	448	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	449	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	450	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	451	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	452	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	453	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	454	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	455	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	456	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	457	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	458	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	459	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	460	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	461	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	462	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	463	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	464	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	465	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	466	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	467	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	468	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	469	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	470	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	471	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	472	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	473	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	474	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	475	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	476	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	477	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	478	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	479	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	480	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	481	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	482	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	483	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	484	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	485	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	486	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	487	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	488	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	489	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	490	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	491	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	492	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	493	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	494	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	495	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	496	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	497	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	498	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	499	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58
		1886	500	11,70	360,51	2,0	20,81	760,48	58

1. Il faut dans un premier temps trouver les parcelles concernées par la recherche en contrôlant la section et les numéros.

2. La matrice apporte ensuite des renseignements sur les dates de mutations de la propriété. Comme Jean Moulié est le premier propriétaire référencé dans le cadre du cadastre, seule la date de sortie est ici précisée.

3. Cette colonne informe sur le folio dédié au propriétaire suivant.

Matrice des propriétés bâties et non bâties d'Arbost (1834)  
ADHP, 3 P 779

Le folio 170 dédié à Jean Moulié mentionne bien les parcelles qui intéressent la recherche.

Outre la nature de ces biens, il est indiqué une année de sortie (1886) c'est-à-dire l'année à laquelle Jean Moulié ne paie plus l'impôt sur la parcelle recherchée : cela sous-entend une transmission de ces parcelles soit par vente, soit par succession.

Pour connaître le propriétaire suivant, il faut dès lors se reporter au folio indiqué dans la dernière colonne du tableau (f. 58).

Au-delà de la recherche, on remarque que la page consacrée à Jean Moulié récapitule l'ensemble des propriétés détenues par ce dernier. Elle apporte donc des informations sur la richesse terrienne d'un individu.

**FOLIO 58.**

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la MUTATION.		INDICATION DES CANTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	CONTENANCE IMPOSABLE.						CLASSE.	REVENU				REVOI DES MUTATIONS		
	Entrée.	Sortie.			de sec- tion.	du n° du plan.	PAR PARCELLE.			TOTALES.		PARCELLE.	TOTALES.		Porté au folio.	Porté au folio.		
							Hect.	Arres.	Cent.				Hect.	Arres.			Cent.	Francs.
Cazet, Jean, Labiste, d'Arbéost, Cazet, Labiste Dominique gendre Moulié à Arbéost (1871)																		
		1877		Labiste	Cellier	13	05		14	47	1		86		28	64		
		1878			Prie'	26	80		26	80	4		32		34	44		
		1879			Cour	71	20		71	20								
		1880			Grange	1	98		1	98								
		1881			Prie'	1	34		1	34								
		1882			Jardin	1	04		1	04								
		1883			Maison													
		1884			Jardin	1	27		1	27								
		1885			Jardin	1	12		1	12		2		50				
	1874	1872		Labiste														
	1876			Lungu														
		35																
		36																
		37																
		38																
		40			B taille	8	80		8	80								
		41			Cour	12			12									
		42			Jard	26	80		26	80								
	1886			Barrouck	Pro futaie	04	40		04	40		2		09				
		43			Palan	04	20		04	20								
		44			Prie'	55			55			20	35					
		45																
		46																
		48																

**1. Le nom du nouveau propriétaire.**

**2. Les parcelles de terrains, objet de la recherche.**

**3. Dates d'entrée et de sortie des biens. L'absence de date de sortie indique qu'il faut se référer au même propriétaire sur la matrice suivante.**

**4. Folios renvoyant vers le propriétaire précédent et le propriétaire suivant. L'absence d'indication dans la colonne « porté au folio » indique que le propriétaire reste le même sur la matrice suivante.**

**Matrice des propriétés bâties et non bâties d'Arbéost (1834)**  
ADHP, 3 P 779

En 1881, l'administration met en place une nouvelle matrice dédiée uniquement aux propriétés bâties. On extrait donc ces éléments de la première matrice. Dans le cas qui nous intéresse, il n'est toutefois pas utile de s'y référer dans la mesure où **les parcelles concernées par la recherche, en particulier la grange sont considérés comme des propriétés non bâties.**

En se référant au folio 58 de la même matrice, nous apprenons donc que les parcelles A 43, 44, 45 et 46 ont été cédées à Dominique Cazet Labiste en 1886. Lui-même avait préalablement hérité de Jean Cazet Labiste d'autres parcelles sises sur Arbéost en 1871. Le folio lui est d'ailleurs dédié à compter de cette date.

L'absence de date de sortie indique que Dominique Cazet Labiste est propriétaire des biens au moment de l'instauration de nouvelles matrices dites « noires » en 1911. Il faut donc maintenant se référer à la matrice noire des propriétés non bâties conservées sous la cote 3 P 781.

#### 4. Consulter la matrice noire des propriétés non bâties

Le chercheur doit maintenant consulter la matrice des propriétés non bâties dite noire établie à partir de 1911.

Afin de trouver le compte de Dominique Cazet Labiste, le chercheur doit renouveler la méthode employée pour la matrice précédente et se reporter à la table disponible en début de registre.

NOMS ET PRÉNOMS DES PROPRIÉTAIRES.	FOLIOS.	NOMS ET PRÉNOMS DES PROPRIÉTAIRES.	FOLIOS.	NOMS ET PRÉNOMS DES PROPRIÉTAIRES.	FOLIOS.
		C			
Callonge Jean Marie	70	Colette Louis	108		
Callonge Jean Louis	71	Colette Jeanne	109		
Callonge Marie	72	Colette Marie	110		
Callonges Marie	73	Coussin Baptiste	111		
Campahis Ledy Auguste	77	Coussin Chevrier	112		
Campahis Jean	78	Coussin Jeanne	113		
Campahis Jean 2 <sup>e</sup>	79	Coussin Marie	114		
Carrière Laurent	80	Chouard Jean 1 <sup>er</sup>	101		
Carrière Louis	81	Chouard Jean Pierre	65		
Carajous		Chouard J.			
Carajous					
Carajous					
Carajous					
Carajous Jean Constant	81	Cavara Jules	80		
Carajous Jean Marie	82	Cazajous Marie	311		
Carajous 1 <sup>er</sup> Louis	83	Chouard Jean Baptiste	100		
Carajous Lucien	84	Cazajous Jean	300		
Carajous Marie	85	Cazet Marie	20		
Carrière Jean	86	Carajous Baptiste Eugène	320		
Carrière Jean et Martin	87	Cistoni Antoine	331		
Carrière Martin	88	Cistoni Eugène	46		
Carrière Marie et Louise	89	Camborde Laurent	300		
Cazet Lubise Dominique	90	Cazajous Jean	221		
Cazet Marie et Louise	91	Cazet Jean Marie	340		
Cazet Marie Marguerite	92	Cazet Marie	25		
Chabat Jean Clément	100	Cazet Marie (le denton des)	100		
Chabat Jean Clément	101	Cazajous Jean Ange (le denton des)	83		
Chabot Emile	102	Cazet Jean (le denton des)	98		
Chabot Emile	103	Chouard Baptiste (le denton des)	311		
Chabot Emile	104	Chouard Marie	85		
Chouard Baptiste	105				

1. Nom et prénom du propriétaire mentionné dans la matrice précédente

2. Une fois le nom trouvé, le chercheur peut identifier le numéro de folio sur lequel se trouve le compte du propriétaire.

Matrice des propriétés non bâties d'Arbéost – table alphabétique (1911)  
ADHP, 3 P 781

La consultation de la table permet donc de savoir que le compte de Jean Cazet Labiste est consultable au folio 98 de la matrice.

**Folio 98**

M. *Cazet Labiste Dominique gendre*

Pour *transmission d'arbost*

1950 M. *Cazet Jean (la femme et les héritiers) au village*

19 M.

19 M.

19 M.

**TOTAUX.**

ANNÉE	CONTENANCE	REVENU
1913	3 03 35	71 20
1950	2 94 75	71 00
19	2 14 63	50 18
19		
19		
19		

Continué au folio

**2. Noms et prénoms des propriétaires successifs mentionnés dans la matrice noire.**

**3. Année de la mutation des biens entre les deux propriétaires mentionnés.**

ANNÉE	TIRÉ DE	ANNÉE	PORTÉ À	LIEU-DIT	ÉVALUATION PRIMITIVE			PREMIÈRE REVISION			DEUXIÈME REVISION		
					CONTE-NANCE	NATURE DE CULTURE ou de propriété	REVENU	NATURE DE CULTURE ou de propriété	REVENU	NATURE DE CULTURE ou de propriété	REVENU		
		1950	177	A 45	4 40	bois taillis u	03						
		1950	177	A 41	4 00	prairie	17						
				A 35	1 25	pré	74	pré	1	059	X		
				A 36	1 45	prairie		sol			X		
				A 37	10 56	pré	3	pré	3	2 04	X		
				A 38	7 20	bois taillis u	06	taillis simpl.	u	023	X		
				A 40	8 80	bois taillis u	07	taillis simpl.	u	028	X		
				A 41	12 00	pré	5	pré	5	077	X		
				A 42	25 80	pré	3	pré	3	5 15	X		
				A 43	55 00	pré	2	pré	2	14 08	X		
				A 44							X		
				A 45							X		
				A 45							X		
				A 45							X		
				A 45							X		
				A 47							X		
				A 48							X		
				A 49							X		
				A 49							X		
				A 100	20 00	terre	u	terre	u	2 40	X		
				A 101	1 94	prairie		sol			X		
				A 101	1 34	pré	3	pré	3	0 25	X		
				A 102	1 04	pré	3	pré	3	0 20	X		
				A 103	1 27	prairie					X		
				A 104	1 12	prairie					X		

**1. Les parcelles de terrains, objet de la recherche.**  
On peut noter que deux parcelles A 45 sont mentionnées (suivies de la lettre p) : le propriétaire a en fait scindé sa parcelle en deux, une partie étant un pré et l'autre une terre. Le but est de diminuer l'impôt fiscal imposé sur cette parcelle en jouant sur la qualité des terrains.

**Matrice des propriétés non bâties d'Arbost (1911)**

ADHP, 3 P 781

Par cette matrice, le chercheur apprend que les parcelles cadastrées A 43 à 46 sont cédées, en réalité sans doute transmises, par Dominique Cazet Labiste à Jean Cazet à partir de 1950. Celui-ci reste d'ailleurs le propriétaire de ces biens jusqu'à la rénovation cadastrale. Cette opération a lieu en 1968 pour la commune d'Arbost.

Le chercheur peut donc se reporter à la matrice grise établie dans le cadre de la rénovation cadastrale.

## 5. Consulter la matrice grise

Le chercheur doit maintenant consulter la matrice dite grise établie lors de la rénovation du cadastre d'Arbéost. Pour chaque compte, une page est dédiée aux propriétés bâties et une autre aux propriétés non bâties.

Pour les communes rurales, le compte d'un individu se fait par ordre alphabétique de noms de famille.

ANNEE	COMPTES RATTACHES			REVENU TOTAL (col. 21+22)
	REVENU BÂTI, non bâti	REVENU BÂTI, non bâti	REVENU BÂTI, non bâti	
19 68	3 29 06	0 60	2 31	

Compte: 46

SC 17 N

Pour 19 68 de Lapazet Jean (Succession) au Bourg

2. Année de la mutation des biens.

1. Noms et prénoms des propriétaires successifs.

**PROPRIÉTÉS BÂTIES.**

MUTATIONS				DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS				REVENU (Revision 1943)			REVENU (Revision 19...)			REVENU (Revision 19...)					
ENTRÉE		SORTIE		N° de plan	LIEUDIT ou RUE ET N°	NATURE DE LA PROPRIÉTÉ (1)	M. SONS.	B. MENTS.	O. U. L. A. B.	TOTAL	M. SONS.	B. MENTS.	O. U. L. A. B.	TOTAL	M. SONS.	B. MENTS.	O. U. L. A. B.	TOTAL	
ANNEE	TIRE DE	ANNEE	PORTÉ A																
				a 198	Labiak	Maison	60			60									

3. Page dédiée aux propriétés bâties et page dédiée aux propriétés non bâties. Cette matrice étant celle associée au cadastre rénové, il faut naturellement tenir compte du changement de numérotation cadastrale. Ici la recherche porte sur les parcelles A 200 et 201 comme indiqué sur l'extrait cadastral, point de départ de la recherche.

**PROPRIÉTÉS NON BÂTIES.**

MUTATIONS				DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS				REVISION 1943			REVISION 19...			REVISION 19...					
ENTRÉE		SORTIE		N° de plan	LIEUDIT ou RUE ET N°	NATURE DE LA PROPRIÉTÉ (1)	M. SONS.	B. MENTS.	O. U. L. A. B.	TOTAL	M. SONS.	B. MENTS.	O. U. L. A. B.	TOTAL	M. SONS.	B. MENTS.	O. U. L. A. B.	TOTAL	
ANNEE	TIRE DE	ANNEE	PORTÉ A																
				a 198	Labiak	6 H1	Sol												
				a 199	id	1 02 20	Jui	2	24 63										
				a 198	id	10 10	bois	3	0 34										
				a 199	Lacrou	10 93	bois	3	0 34										
				a 200	id	0 70	Sol												
				a 201	id	1 04 00	Jui	2	24 96										
				a 205	Huguenot	0 62	Sol												
				a 231	id	14 10	bois	3	0 46										
				a 235	id	26 10	Land	2	0 64										
				a 236	id	32 60	bois	3											

Matrice grise de la rénovation (1968)  
ADHP, 1309 W 27

Les informations disponibles permettent de savoir que Jean Cazet reste propriétaire des parcelles jusqu'en 1968. A cette date, ses biens sont transmis à ses successeurs.

L'absence d'une nouvelle date de mutation signifie que ces derniers demeurent propriétaires des deux parcelles au-delà de l'utilisation des matrices grises (1974). La recherche aux Archives départementales se termine donc avec cette information.

---

## **ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRENEES**

Archives départementales des Hautes-Pyrénées  
5, rue des Ursulines  
BP 1343  
65013 Tarbes cedex  
Standard : 05.62.56.76.22  
Courriel : [archives@ha-py.fr](mailto:archives@ha-py.fr)  
Site internet : [www.archivesenligne65.fr](http://www.archivesenligne65.fr)

Ouvert du lundi au mercredi de 13h30 à 17h30 et du jeudi au vendredi de 9h00 à 17h30

